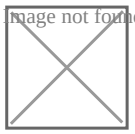

Nue propriété, usufruit à qui est la maison ?

Par **Riey matthieu**, le **25/01/2017** à **09:57**

Bonjour,

Ma maman est décédée il y a 3 ans.
Son mari (mon beau père) il y a 2 ans; Je ne suis pas sa fille
Je n'ai pas d'autre frère ou sœur.
Mon beau père n'avait pas d'enfant.
Ils étaient mariés sous le régime de la séparation des biens.
Ma maman était nue propriétaire à 100% de la maison.
Mon beau père était usufruitier.

A son décès à qui appartient la maison ?[smile9]

Merci pour vos retours

Matth

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **14:04**

Bonjour,
le dernier décès date de 2 ans ? Que c'est il passé pendant ce temps ? Parce que depuis vous devriez être propriétaire ? Or à vous lire, cela ne semble pas évident !

Par **Riey matthieu**, le **25/01/2017** à **18:55**

bonjour

merci pour vos réponses.

pour le moment rien. la succession de ma maman n'est pas clôturée. le notaire me dit qu'au décès de ma maman mon beau père aurait hérité d'1/4 de la maison en pleine propriété.
Il est bien noté sur l'acte de propriété que ma maman est nue propriétaire. Et mon beau père usufruitier.
Par ailleurs aucun testament ou clause spéciale n'a été réalisée.

Mon notaire se trompe t-il alors ? grande question....

Je vous avoue que je commence à perdre patience avec tout ça et que j'aimerais beaucoup que sa se termine

Par **Riey matthieu**, le **26/01/2017** à **09:43**

En effet c'est bien ça qu'il se passe. Par ailleurs d'après ce que j'ai pu voir c'est obligatoirement 1/4 en NP car enfant de deux lits différents !!

merci pour vos réponses en tout cas très rapides et instructives !!

bonne journée à tous et à toutes

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés